Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TRENTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

60e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 9 novembre 1982, à 15 h 30

NEW YORK

Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain *(suite)* :

***a)* Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*;**
***b)* Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports;**
***c)* Rapports du Secrétaire général**

1. M. THUNBORG (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : Lors de nombreuses déclarations précédentes sur la question de l'*apartheid*, mon gouvernement, comme un certain nombre d'autres gouvernements, a attiré l'attention sur le fait que si l'on ne parvient pas rapidement à supprimer ce régime inhumain il en résultera des conséquences terribles non seulement pour l'Afrique du Sud elle-même, mais aussi pour le reste du monde. Mais le gouvernement de ce pays fait la sourde oreille et refuse d'envisager toute solution de rechange à une politique haïe par la majorité de sa population et que réprouve universellement le monde extérieur.

2. La situation en Afrique du Sud est dégradante aussi bien pour l'oppresseur que pour l'opprimé. L'intransigeance du Gouvernement sud-africain, qui refuse d'écouter les appels de la communauté internationale reflétés dans des résolutions des Nations Unies et dans les activités d'autres organisations et mouvements du monde entier, ne fera qu'entraîner une recrudescence de la violence, ce qui ne saurait profiter à qui que ce soit, y compris au gouvernement lui-même. Il est vrai que le Gouvernement sud-africain, au cours de l'année écoulée, a pris un certain nombre de mesures politiques pour désarmer la critique formulée à l'intérieur comme à l'extérieur du pays à l'égard de sa politique d'*apartheid*. Mais ces mesures, destinées à donner l'impression que le système est en train d'être réformé graduellement, n'ont rien changé à la structure essentielle de l'*apartheid* lui-même. L'immense majorité de la population de l'Afrique du Sud continue de se voir privée de ses droits civiques et politiques élémentaires. Seuls ceux qui refusent de regarder la réalité en face peuvent prétendre que l'Afrique du Sud évolue dans une direction positive.

3. Nous ne contestons pas la thèse selon laquelle certaines récompenses peuvent stimuler un certain développement dans une société donnée. Mais nous croyons que si une politique est profondément enracinée dans la constitution et les lois d'un pays, le groupe d'intérêt qui le dirige ne va pas changer de politique simplement parce qu'on le lui demande. L'attitude adoptée depuis longtemps par la communauté internationale contre la politique d'*apartheid* est tristement éloquente à cet égard. A ce stade, il est évident que seule l'adoption de sanctions internationales d'un genre différent peut changer les choses et contribuer à amener le changement si nécessaire dans cette politique. C'est pourquoi mon gouvernement lance aujourd'hui encore un appel pour demander que des mesures soient prises à l'échelle internationale, qui puissent conduire à un changement pacifique en Afrique du Sud pendant que nous en avons encore le choix.

4. Mon gouvernement estime que, pour être efficaces, les sanctions doivent être arrêtées par le Conseil de sécurité conformément à la Charte des Nations Unies. La Suède a, à maintes reprises, appuyé l'Assemblée générale en demandant au Conseil de sécurité d'envisager l'adoption de ces mesures à une échelle globale. En 1976, la Suède a pris l'initiative de présenter un texte qui a été adopté en tant que résolution 31/6 K, et repris par la suite, selon lequel l'Assemblée demandait instamment au Conseil de sécurité d'envisager de prendre des mesures efficaces en vue de mettre fin aux investissements étrangers en Afrique du Sud et aux prêts octroyés à ce pays. Ce serait là une mesure importante.

5. Il ne faut pas se laisser tromper par le prétendu programme de réforme en Afrique du Sud. L'ancien Président de la Banque mondiale, M. Robert McNamara, concluait, à la suite d'une visite effectuée récemment en Afrique du Sud, qu'il n'y avait aucune raison de croire que le Gouvernement sud-africain était prêt à accepter une participation quelconque de la majorité noire aux institutions politiques du pays. Dans un rapport publié après cette visite, il laissait entendre que si l'Afrique du Sud ne commençait pas à s'attaquer de façon juste et efficace au problème racial auquel il était confronté cela entraînerait des dommages énormes pour la société sud-africaine en même temps que de lourdes contraintes économiques, militaires et politiques pour les sociétés du monde occidental. Si, dans ce qui reste des années 80, on n'enregistre pas un mouvement authentique en faveur du partage du pouvoir politique en Afrique du Sud, M. McNamara craint que la situation dans ce pays constitue dans les années 90 une aussi grave menace à la paix mondiale que l'est la situation au Moyen-Orient de nos jours.

6. Nous espérons que ce genre de perspicacité amènera à la conclusion que la communauté internationale doit faire pression sur le Gouvernement sud-africain avant qu'il ne soit trop tard pour adopter des solutions politiques pacifiques. Le Conseil de sécurité et les principales puissances occidentales, dont

certaines sont membres permanents du Conseil, ont un rôle décisif à jouer à cet égard. C'est à eux qu'il importe en premier de faire face à la situation dangereuse créée par la déstabilisation sans cesse accrue de l'Afrique du Sud et d'envisager les mesures propres à apaiser la tension. Lorsqu'on examine la menace que cette situation fait peser sur la paix et la sécurité régionale et internationale, il ne saurait y avoir de doute sur les causes de la situation existant en Afrique australe. Le système d'*apartheid* est à la racine du mal, étant donné qu'il ne peut se maintenir que par la répression et la violence.

7. Certains milieux s'efforcent de décrire comme terroristes les hommes courageux, que ce soient des Blancs, des Noirs ou des gens de couleur, qui se battent pour défendre les droits fondamentaux que n'importe quelle société démocratique considère comme acquis. Il nous paraît cynique de qualifier de terroristes des mouvements bien établis tels que l'African National Congress d'Afrique du Sud [*ANC*] et le Pan Africanist Congress of Azania [*PAC*], qui s'efforcent d'amener des changements politiques dans la société sud-africaine. Le Gouvernement sud-africain les a déclarés hors la loi précisément parce qu'ils exigent que les droits politiques de la majorité soient reconnus. Il ne faut pas oublier que l'ANC est en fait l'un des mouvements politiques les plus anciens en Afrique. Depuis plus de 70 ans, il se bat patiemment pour obtenir les mêmes droits politiques que ceux dont jouit la minorité blanche au pouvoir, qui s'appuie sur la répression.

8. Mon gouvernement se déclare fermement favorable à des solutions pacifiques aux conflits politiques. Cette attitude de principe ne revient pas à accepter le *statu quo*. Bien au contraire. Accepter le *statu quo* en Afrique du Sud reviendrait à entériner la violence continuelle de l'oppresseur, ce qui n'aboutirait qu'à un bain de sang. Le Gouvernement suédois a demandé à plusieurs reprises aux autorités sud-africaines de libérer Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques, voyant là un premier pas vers le dialogue avec les dirigeants politiques de la majorité du pays. Nous leur avons demandé instamment de le faire avant qu'il ne soit trop tard et que l'affrontement violent ne devienne la seule autre voie.

9. Les actions de violence du régime de l'*apartheid* contre ses voisins sont aussi répugnantes que sa politique intérieure. Ils prouvent sans aucun doute possible que l'*apartheid* n'est pas seulement un problème interne, mais une menace croissante pour la paix et la sécurité internationales. Au cours des années écoulées, nous avons été les témoins de nouveaux exemples d'agressions perpétrées par l'Afrique du Sud au-delà de ses frontières. Nous trouvons scandaleux qu'en ce moment même les forces militaires sud-africaines occupent certaines parties du sud de l'Angola, faisant montre d'un mépris maintenant trop connu pour l'intégrité territoriale d'un autre Etat souverain. L'aventurisme de l'Afrique du Sud est un exemple effrayant de ce début d'anarchie internationale que le Secrétaire général évoque dans son rapport.

10. Nous estimons que les forces de défense de l'Afrique du Sud doivent quitter immédiatement le sol angolais. La politique agressive actuelle de Pretoria semble une indication de sa volonté de créer une sorte de cordon sanitaire contre ses voisins. Le fait que ce cordon sanitaire se trouve dans un territoire situé hors de l'Afrique du Sud ne nous permet guère d'espérer une solution rapide de la question de Namibie. Si Pretoria considère la Namibie comme un élément essentiel de son cordon sanitaire, la communauté internationale ne doit pas se laisser abuser par les prétendues négociations qui se poursuivent depuis plus de quatre ans. Le Ministre de la défense d'Afrique du Sud a dit récemment, selon ce qui a été rapporté, que l'Afrique du Sud ne peut pas retirer ses forces de Namibie, en avançant précisément ce genre d'argument stratégique. Les événements récents dans la région viennent confirmer les craintes selon lesquelles le Gouvernement de Pretoria s'efforce d'étendre son influence dans la région au lieu d'accepter une quelconque limitation de cette influence, comme si l'agression perpétuelle était la seule chance de survie pour le régime de l'*apartheid*.

11. Tant que l'on refusera les droits politiques fondamentaux à la majorité de la population, il n'y aura pas de paix possible en Afrique australe. Nous n'avons assisté à aucun progrès vers un changement politique en Afrique du Sud au cours de l'année écoulée. La conclusion de mon gouvernement est que la communauté internationale doit accroître sa pression sur l'Afrique du Sud afin de démanteler rapidement le système de l'*apartheid*. Ceux qui attendent encore patiemment que le régime de Pretoria favorise ou accepte volontairement un changement devraient avoir compris depuis longtemps qu'ils se trompent. Mon gouvernement, pour sa part, s'est uni aux forces du changement en Afrique du Sud. Selon nous, ce sont les forces de la paix.

12. M. HINTEREGGER (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Une fois de plus l'Assemblée générale reprend son débat annuel sur la politique d'*apartheid* pratiquée par le Gouvervement sud-africain, débat qui semble être un rituel annuel, étant donné qu'aucun changement d'importance n'est survenu dans cette question. On a beaucoup critiqué les Nations Unies pour ce débat annuel qu'elles poursuivent. Les critiques reprochent tout particulièrement aux Nations Unies leur sélectivité, parce qu'elles attachent davantage d'importance à l'*apartheid* qu'à d'autres violations des droits de l'homme.

13. Cherchons donc pour commencer une réponse, pour nous-mêmes et pour les critiques extérieures aux Nations Unies, aux questions suivantes : pourquoi la politique d'*apartheid* mérite-t-elle ce débat important et pourquoi continuons-nous de lui attacher une telle importance ?

14. A notre avis, il est erroné de prétendre que la politique d'*apartheid* n'est qu'une violation des droits de l'homme et de la placer sur le même pied que les autres violations des droits de l'homme, dont, malheureusement, le nombre augmente de façon alarmante dans les Etats Membres de l'Organisation.

15. Cette question revêt des aspects philosophiques beaucoup plus profonds et remet en cause des principes fondamentaux et des convictions sur lesquels sont fondés et les Nations Unies et l'ordre international depuis la seconde guerre

mondiale. Le racisme, en tant qu'élément de structure d'une société, est totalement inacceptable dans un monde qui a connu les souffrances et les dévastations provoquées par une théorie de la suprématie raciale. La prise de conscience des conséquences de cette expérience est apparente dans le cadre de la Charte des Nations Unies et dans les autres instruments internationaux, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle se retrouve dans le fait que le droit inaliénable de tous les peuples à la dignité et à l'égalité a été fermement reconnu en tant que fondement de la liberté et de la justice.

16. Nous ne sommes pas aveugles. Nous savons que ces principes sont constamment bafoués et entamés dans d'autres parties du globe et nous avons la ferme conviction que le respect des droits et des libertés de l'homme doit être proclamé chaque fois que des violations se produisent, en quelque région que ce soit. C'est justement la raison pour laquelle nous devons rejeter fermement le système d'institutionnalisation des violations des droits de l'homme par un gouvernement qui, par ailleurs, se réclame d'idées démocratiques et d'une société pluraliste.

17. Quant à la deuxième question, à savoir s'il est nécessaire de poursuivre ce débat annuel, nous répondons à nouveau affirmativement, et ce pour deux raisons : l'ordre de priorité que l'ONU donne à l'*apartheid* a conduit à un consensus international et à une prise de conscience de ce problème. Il est essentiel que nous continuions à sensibiliser l'opinion publique. D'autre part, nous ne devons pas oublier que ce débat à l'Assemblée et notre critique unanime constituent un soutien moral à tous ceux qui résistent à ce système et combattent pour le faire changer, tant de l'intérieur que de l'extérieur.

18. La mise en vigueur de l'*apartheid* dans la pratique augmente le nombre de ceux qui, dans tous les groupes ethniques, sont convaincus du caractère indéfendable du système de l'*apartheid* et qui expriment leur inquiétude. La discussion constante en Afrique du Sud a abouti à quelques modifications et à quelques améliorations, mais il n'en demeure pas moins que l'idée fondamentale du système inhumain de l'*apartheid*, sur laquelle repose la suprématie précaire d'une minorité, reste inchangée.

19. Comme le dit le rapport publié récemment par la Fondation Rockefeller et qui s'intitule "Afrique du Sud : le temps presse", il n'y a pas de solutions faciles au problème de l'Afrique du Sud. Le rapport aboutit à la conclusion suivante :

> "Il ne s'agit pas de choisir entre un changement pacifique lent et un changement violent et rapide, mais entre une évolution lente, inégale et parfois violente et une détérioration lente, mais beaucoup plus violente, qui dégénérera en guerre civile[1]."

L'Autriche a toujours dit que la seule solution au problème était un véritable partage du pouvoir et une transition pacifique vers une société libre, démocratique et multiraciale en Afrique du Sud. A cette fin, un dialogue constructif devra s'instaurer de toute urgence avec les dirigeants noirs. Et c'est dans cet esprit que l'Autriche a participé à la campagne internationale tendant à libérer Nelson Mandela, par une intervention bilatérale directe auprès du Gouvernement sud-africain, et elle a également fait des démarches au nom d'autres prisonniers politiques.

20. Par ailleurs, nous ne devons pas oublier les conséquences de la politique de l'*apartheid* pour toute la région de l'Afrique australe. Cette politique compromet gravement les efforts que déploie la communauté internationale pour régler de manière négociée et pacifique la question de la Namibie — objectif auquel nous souscrivons tous. Les incursions militaires continuelles en Angola, en Zambie, au Mozambique et au Zimbabwe ont des effets dévastateurs sur les efforts de ces pays pour promouvoir leur développement économique et social et elles déstabilisent gravement aussi l'ensemble de la région.

21. Bien que la communauté internationale soit unanime sur les questions fondamentales de cette affaire, tous les efforts de persuasion et tous les arguments déployés et avancés à ce jour n'ont pas réussi à provoquer un changement pacifique en Afrique du Sud. L'Afrique du Sud semble continuer à penser que rien ne se produira. Mais l'Afrique du Sud sera bien obligée un jour de reconnaître que la stabilité de la région dans son ensemble et les perspectives d'avenir pour les générations futures sont des considérations essentielles.

22. Il est certain que la communauté internationale envisagera de prendre de nouvelles mesures conformément à la Charte pour obtenir enfin un changement dans la politique sud-africaine. Le Conseil de sécurité a déjà répondu à ce besoin de changement en proclamant, dans sa résolution 418 (1977), un embargo obligatoire sur les armes, et la question de savoir comment cet embargo peut être renforcé et comment les échappatoires peuvent être comblées est actuellement à l'étude.

23. En tant que mesure supplémentaire, l'assistance aux victimes de l'*apartheid* par le biais des fonds d'affectation spéciale des Nations Unies créés à cette fin pourrait être accrue. L'Autriche a régulièrement contribué aux divers fonds pour l'Afrique australe et elle continuera de le faire. Les programmes d'assistance à destination des pays qui subissent les conséquences directes de cette politique devront également être maintenus, car il s'agit d'une question urgente.

24. En conclusion, je voudrais féliciter le Comité spécial contre l'*apartheid* pour les efforts qu'il a faits sous l'éminente direction de M. Maitama-Sule, du Nigéria, dans la lutte contre l'*apartheid* et pour la façon dont il s'est acquitté d'un volume de travail considérable. Le rôle actif du Comité spécial prouve également que les Nations Unies continuent de jouer un rôle essentiel dans les efforts que nous faisons en commun pour obtenir des changements pacifiques et rapides en faisant davantage pression sur le régime sud-africain et en soutenant les forces nécessaires à un tel changement.

25. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise par l'Assemblée

générale à sa 4e séance plénière, le 24 septembre 1982, je donne maintenant la parole au Président de l'African National Congress d'Afrique du Sud.

26. M. TAMBO (African National Congress d'Afrique du Sud) [*interprétation de l'anglais*] : A la 56e séance plénière, en célébrant le vingtième anniversaire de sa décision très importante de demander à tous les Etats Membres de cesser toutes relations culturelles, diplomatiques, économiques et militaires avec l'Afrique du Sud, l'Assemblée a honoré un certain nombre de personnalités pour le rôle éminent qu'elles ont joué dans la campagne mondiale en faveur de la lutte pour éliminer l'*apartheid*.

27. En rendant un hommage bien mérité à certains gouvernements, à des organisations non gouvernementales et à des particuliers qui ont été à l'avant-garde de la mise en œuvre de cette décision et de la mobilisation de l'opinion publique mondiale en ce sens, les orateurs ont rappelé avec éloquence les raisons qui sont à l'origine de ce fait sans précédent dans l'histoire des Nations Unies. La communauté internationale était parvenue à la conclusion que les innombrables appels lancés au régime raciste d'Afrique du Sud depuis la création de l'Organisation internationale s'étaient non seulement heurtés à un refus d'écouter, mais aussi au renforcement constant du système d'*apartheid*. Ce consensus, auquel participait l'immense majorité de l'humanité, se fondait également sur l'idée que l'*apartheid* est un crime contre l'humanité et une menace à la paix mondiale et à la sécurité internationale. Il s'est agi d'une décision historique dont s'est félicité le peuple opprimé et en lutte d'Afrique du Sud qui y a vu une réponse à l'appel lancé par son mouvement de libération nationale, l'African National Congress [*ANC*], en 1958, ainsi que la première étape vers des sanctions obligatoires et globales.

28. La conclusion à laquelle était parvenu le Groupe d'experts du Conseil de sécurité en 1964, à savoir que les sanctions contre l'Afrique du Sud étaient impératives et réalistes, avait renforcé les espoirs d'une action internationale concertée. L'isolement total du régime de Pretoria l'affaiblirait certainement et compléterait les efforts du peuple en lutte d'Afrique du Sud.

29. En prenant la parole au nom de l'ANC et au nom de la majorité de la population de l'Afrique du Sud, nous tirons courage, Monsieur le Président, de l'attachement de votre propre pays, la Hongrie, aux principes de la liberté, de la justice et de paix, ainsi que de votre opposition inébranlable au système d'*apartheid*. Nous savons que les délibérations de l'Assemblée en cette vingtième année de la question des sanctions serviront notre cause commune.

30. Deuxièmement, le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [*A/37/1*] lance un avertissement opportun, à savoir que l'avenir des Nations Unies, que l'écrasante majorité des Etats Membres de l'Organisation s'efforcent d'assurer, dépend de l'application collective des décisions adoptées de façon démocratique par cette organisation mondiale.

31. Troisièmement, nous prenons la parole après une condamnation véhémente de l'*apartheid* et une virulente accusation des collaborateurs du régime de Pretoria prononcées par le Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, M. Maitama-Sule. Sa déclaration à la séance précédente restera dans les annales de l'Assemblée générale comme l'une des déclarations marquantes de la trente-septième session.

32. Nous saisissons cette occasion pour exprimer à nouveau notre vive reconnaissance et notre gratitude au Comité spécial contre l'*apartheid* pour le travail remarquable qu'il a accompli sous sa présidence. Son pays, le Nigéria, son gouvernement et son peuple ont été et continuent d'être une source précieuse d'énergie dans la lutte pour la libération complète de l'Afrique.

33. La situation qui règne aujourd'hui en Afrique du Sud continue de susciter l'aversion et la condamnation du monde entier. Comme les années précédentes, 1982 a été marquée par une série d'assassinats de patriotes, d'innombrables arrestations et tortures sadiques infligées à des milliers d'opposants au régime pour ne pas parler des autres crimes perpétrés par ce régime contre notre peuple pour tenter d'anéantir le mouvement révolutionnaire qui lutte pour renverser le régime d'*apartheid*.

34. Exiger avec force, sur le plan international, la libération des prisonniers politiques est une nécessité qui, chaque année, devient de plus en plus évidente alors que des patriotes tels que Oscar Mpetha, âgé de 73 ans, Walter Sisulu, 70 ans, Elias Motsoaledi, Dennis Goldberg, James Mange, Thandi Modise, Ahmed Kathrada et des centaines d'autres continuent, de même que Nelson Mandela, à croupir dans leurs geôles. Six d'entre eux, Anthony Tsotsobe, Johannes Shabangu, David Moise, Jerry Mosololi, Marcus Motaung et Simon Mogoerane, ont été condamnés à mort et leur sort dépend du poids de l'opinion internationale. Nous sommes même arrivés à cette situation extraordinaire où la police a le pouvoir d'interdire des funérailles publiques ou même de déterminer quels hymnes peuvent être chantés au cimetière, quels sermons peuvent être lus, ce qui est autorisé et ce qui doit être exclu d'une oraison funèbre.

35. Malgré cette offensive sans relâche, et précisément à cause d'elle, la lutte pour l'émancipation de notre pays continue avec la plus grande détermination.

36. Unis dans leur action, sachant bien quel est leur ennemi et quels sont les objectifs de leur lutte, les travailleurs, notamment les travailleurs noirs, les jeunes, les femmes, les populations rurales, les étudiants, les enseignants et la communauté religieuse sont déterminés à faire obstacle à la mise en œuvre de la politique raciale, tant sur le plan général que sur les points de détail et à mettre un terme au régime d'*apartheid* lui-même.

37. Le rôle et la participation d'un nombre toujours plus important de patriotes blancs à la lutte de libération constituent la base même de la nouvelle Afrique du Sud démocratique non raciale, objectif premier de notre lutte.

38. On ne soulignera jamais assez le rôle héroïque de Umkhonto we Sizwe dans le développement de ce puissant mouvement du peuple de l'Afrique du Sud contre un régime inhumain. Sous l'impulsion du mouvement de solidarité mondiale et la pression croissante des forces internationales contre le racisme, l'*apartheid*, le fascisme, le colonialisme et l'impérialisme, notre peuple et son armée, Umkhonto we Sizwe, marchent ensemble pour conquérir le pouvoir et libérer notre pays.

39. Le refus par notre peuple des prétendues réformes doit se situer dans ce contexte. A cet égard, les manœuvres auxquelles a eu recours le régime de Pretoria, tout comme les mesures de répression qu'il a prises et les actes d'agression qu'il a commis, ne peuvent que renforcer la détermination du peuple et intensifier la lutte de libération. Les efforts de Botha et de ses amis du monde extérieur pour présenter le régime comme le seul moyen de parvenir à des réformes progressives ne sont tout au plus qu'une manœuvre cynique qui ne peut leurrer que les gens trop crédules. Le trait le plus persistant du paysage politique actuel de l'Afrique du Sud est l'aggravation constante de la crise à laquelle doit faire face le régime raciste. Les postes de police et les détachements militaires protégés par des remparts de sacs de sable, les contrôles de police paramilitaires intermittents sur les routes, à la sortie des villes à population noire, les incursions brutales et répressives dont font l'objet les habitations et les régions peuplées de Noirs, tout cela est symptomatique d'un régime en proie à la peur et qui se sent submergé par une vague d'hostilité émanant des citoyens de son propre pays.

40. L'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud arrive à son terme, mais la nécessité d'une mobilisation n'a jamais été aussi vive.

41. L'ANC, de même que la majorité du peuple de l'Afrique du Sud, apprécie à leur juste valeur les efforts déployés par les Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble pour exercer le maximum de pression sur le régime d'*apartheid* afin d'appuyer notre lutte de libération.

42. Certes, pendant les 20 dernières années le régime d'*apartheid* s'est trouvé de plus en plus isolé. A cet égard, la communauté internationale, conformément à l'objectif clairement défini dans la résolution 1761 (XVII) sur les sanctions que l'Assemblée générale a adoptées le 6 novembre 1962, a réussi à affaiblir le régime de Pretoria. Mais nous devons faire face à la réalité, à savoir qu'au cours de cette période de lutte pour l'obtention de sanctions obligatoires le régime est parvenu à défier l'opinion internationale sur un ensemble de questions.

43. Face à la résistance opiniâtre des masses opprimées et exploitées en Afrique du Sud, le régime a porté le conflit hors de ses frontières en adoptant une stratégie d'agression ouverte et camouflée, y compris une campagne de déstabilisation à l'encontre des Etats voisins. Ces crimes contre les Etats africains indépendants ont été encouragés, directement ou indirectement, par divers milieux occidentaux.

44. A cet égard, il convient de mentionner tout particulièrement le rôle joué par le Gouvernement des Etats-Unis, qui s'est déclaré l'allié du régime raciste. Enhardis par l'assurance de l'appui des Etats-Unis, les racistes ont fait échouer la conférence sur la Namibie tenue à Genève du 7 au 14 janvier 1981, ont déclenché une vague d'atrocités contre le peuple namibien, ont envahi la République populaire d'Angola et continuent d'occuper des parties de ce territoire, faisant ainsi preuve du plus grand cynisme; ils forment, équipent, financent et arment ouvertement des bandes contre-révolutionnaires pour répandre la terreur et le chaos dans différents pays de l'Afrique australe; de même, ils trempent encore aujourd'hui dans des conspirations visant à organiser un coup aux Seychelles par l'intermédiaire de mercenaires. Aucun pays d'Afrique du Sud n'est aujourd'hui à l'abri des actes de harcèlement et d'agression du régime de Pretoria. La réalité tangible est que Pretoria a transformé toute notre région en une zone de guerre.

45. Il faut souligner un autre élément important de l'alliance déclarée entre Washington et le régime raciste de Pretoria. Nous voulons parler de l'insistance dont font preuve les deux parties pour obtenir le retrait de troupes cubaines de la République populaire d'Angola en tant que condition préalable à l'indépendance de la Namibie. Il est cependant encourageant de constater que cette exigence a été désavouée par la France et d'autres membres du groupe de contact occidental. Mais les Nations Unies sont, quant à elles, restées silencieuses sur cette question au risque d'avoir l'air de trouver des excuses à une attitude qui, en fait, revient à permettre à Pretoria de garder en otage le peuple namibien, dont l'accession à l'autodétermination et à l'indépendance dépendrait de la conclusion d'un accord bilatéral entre deux Etats souverains à des conditions dictées ou approuvées par le régime raciste de Pretoria et son allié.

46. Les parallèles entre le Moyen-Orient et l'Afrique australe sont aussi clairs que sinistres. L'attaque dont le Liban a été victime, le massacre des Libanais et des Palestiniens, la tentative de liquider l'Organisation de libération de la Palestine [*OLP*] et le peuple palestinien, auxquels Israël a pu se livrer en toute impunité, ont été suivis de très près par le régime raciste de Pretoria avec un intérêt et un plaisir qu'il ne se donnait pas la peine de cacher, car ce régime a le dessein de perpétrer le même type de crimes en Afrique australe en pensant que, comme pour Israël, ses alliés lui permettront de le faire impunément.

47. Il semble maintenant qu'il nous faille déployer de plus grands efforts en commun pour persuader et obliger les pays qui continuent d'appuyer, d'encourager et de défendre le système d'*apartheid* à mettre un terme à leurs relations ignobles avec le régime de l'*apartheid*

48. Tout d'abord, il faut encourager au maximum les mouvements anti-*apartheid* dans ces pays, de même que les autres organisations et groupes qui

se sont associés à cette lutte pour débarrasser le monde du racisme.

49. Ensuite, le mouvement de solidarité à l'intérieur de ces pays doit être encouragé et, autant que possible, aidé pour qu'il développe ses activités afin d'atteindre les secteurs les plus divers de la population qui, par ses organisations et une participation aussi nombreuse que possible, pourra commencer elle-même à imposer des sanctions contre l'Afrique du Sud.

50. Nombre d'initiatives importantes ont déjà été prises dans ce domaine, y compris le boycottage par les consommateurs, le retrait des investissements et la fermeture des comptes dans les compagnies et les banques qui traitent avec l'Afrique du Sud. La résistance héroïque des peuples de la Nouvelle-Zélande à une tournée d'une équipe de rugby raciste dans leur pays au début de cette année a relancé puissamment la lutte pour l'isolement, dans les domaines sportif et culturel, du régime d'*apartheid*. En Australie, des travailleurs ont refusé de manutentionner des marchandises importées d'Afrique du Sud ou destinées à ce pays, de même que de charger ou de décharger des avions ou des bateaux sud-africains. Le développement et l'intensification de ces formes de pressions populaires obligeraient les gouvernements hésitants ou collaborateurs à agir conformément aux résolutions de l'Assemblée générale.

51. L'immense majorité des pays producteurs de pétrole a imposé un embargo pétrolier à l'Afrique du Sud de l'*apartheid*. Et pourtant, grâce aux activités des compagnies pétrolières, l'Afrique du Sud continue d'être approvisionnée en pétrole. Nous ne saurions trop insister sur la nécessité d'adopter des mesures efficaces pour s'assurer que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui se doivent de lutter pour mettre un terme à l'*apartheid*, ne continuent pas à graisser la machine de l'*apartheid*.

52. Grâce à l'appui des pays occidentaux, l'Afrique du Sud est toujours membre d'un certain nombre d'organismes internationaux et d'institutions spécialisées comme le Fonds monétaire international [*FMI*]. Par conséquent, l'Afrique du Sud tire toujours les avantages de son appartenance à ces organismes, comme l'a démontré récemment le prêt consenti par le FMI. La décision du FMI d'accorder à Pretoria, au mépris d'une résolution de l'Assemblée générale [*résolution 37/2*], un prêt de 1,07 milliard de dollars rend de plus en plus évidente la nécessité d'expulser le régime raciste du FMI.

53. Par notre lutte, nous cherchons bien sûr à nous libérer nous-mêmes, mais aussi à contribuer à la lutte mondiale pour l'indépendance, la démocratie, le progrès social et la paix. Dans l'avenir immédiat, nous aurons de plus en plus besoin de l'appui de l'Organisation, de ses Etats Membres et des millions d'êtres qui, à travers le monde, représentent un deuxième front important de notre constante offensive.

54. Nous ne saurions terminer sans adresser quelques paroles d'encouragement et redire notre solidarité à la South West Africa People's Organization [*SWAPO*] et au peuple de Namibie, à l'OLP et au peuple palestinien, au Front POLISARIO[2] et au peuple de la République arabe sahraouie démocratique, au Front de libération Farabundo Marti et au peuple d'El Salvador, au FRETILIN[3] et au peuple du Timor oriental, de même qu'à tous les autres peuples qui luttent pour leur libération nationale. Nous réaffirmons notre solidarité avec les Etats de première ligne et les autres Etats indépendants d'Afrique australe.

55. Notre expérience commune avec ces peuples frères et notre engagement qui est aussi le leur à défendre la cause de la libération, de l'indépendance, du progrès social et de la paix signifient que nous devons souffrir ensemble. Mais la victoire sur un front renforce la lutte et assure la victoire sur d'autres fronts. Rien ne saurait rompre la solidarité qui nous unit.

56. Dans un proche avenir, peut-être plus que jamais auparavant, nous aurons besoin, Monsieur le Président, de votre aide et de vos encouragements, de l'aide et des encouragements aussi du Secrétaire général, du Président du Comité spécial contre l'*apartheid* et de tous les fonctionnaires de cette Organisation.

57. Ensemble, nous pouvons vaincre ceux qui détournent les Nations Unies, leurs décisions et la Charte de leurs fins. Le régime de l'*apartheid* fait partie de ces forces de subversion. Nous avons la responsabilité, ensemble, de tout faire pour nous en débarrasser.

58. Notre victoire commune est certaine.

59. M. BOUZAYEN (Tunisie) : De nouveau aujourd'hui, et successivement depuis 1946, l'Assemblée générale discute de la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud et de ses répercussions sur la paix et la stabilité dans la région.

60. Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt la présentation du rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* et j'aimerais, à cette occasion, dire combien nous apprécions les efforts soutenus et le travail minutieux accomplis par le Comité qui, fidèle à sa mission, mobilise toutes ses ressources humaines et intellectuelles pour sensibiliser et engager l'opinion publique internationale dans la lutte pour l'élimination de l'*apartheid*.

61. Il me plaît par ailleurs de rendre hommage aux combattants de la liberté et à la population sud-africaine qui, avec courage, engagement et sous l'égide des mouvements de libération — l'ANC et le PAC —, s'organisent dans la résistance et déclenchent le combat libérateur sur tous les fronts, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

62. Mon pays, la Tunisie, suit avec sympathie et intérêt l'évolution de la lutte et ne ménage aucunement son soutien moral et son assistance matérielle pour la réhabilitation du Sud-Africain et le triomphe des valeurs morales.

63. Depuis 1946, la communauté internationale, soit dans l'enceinte des Nations Unies, soit dans d'autres forums, a eu d'abord à exprimer sa préoccupation, ensuite son inquiétude, vis-à-vis des pratiques racistes, inhumaines et rétrogrades du Gouvernement de Pretoria.

64. De nombreuses recommandations et résolutions ont été adoptées. De nombreux appels ont été lancés à l'Afrique du Sud pour l'amener à renoncer à ses pratiques discriminatoires et mettre fin à sa politique de défi de la conscience universelle. Des mesures concrètes ont été sinon prises, du moins envisagées, pour aider les autorités sud-africaines à rompre leur isolement et à se conformer aux principes de la Charte des Nations Unies et aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

65. Le temps passe, les débats se répètent sans que malheureusement l'on ait enregistré des progrès ou des signes encourageants dans l'attitude de Pretoria. Les années passent et, dans ce cas, se ressemblent. Les autorités sud-africaines, bien au contraire, prennent bien souvent le contre-pied des recommandations de la communauté internationale et agissent à contre-courant pour renforcer davantage et enraciner plus profondément les bases du système d'*apartheid*.

66. Elles considèrent plus que jamais le Sud-Africain noir comme un être de classe inférieure, maudit du fait de son épiderme, déchu de tous les droits. La couleur de sa peau le prédestine à la condition d'esclave, taillable et corvéable à merci, exposé aux rigueurs de l'oppression, de l'exploitation ou de la répression.

67. Le régime sud-africain a fait du peuple noir sud-africain un peuple errant, vivant en marge d'une prospérité, d'un développement dont il est sinon le seul, du moins le principal artisan.

68. Le régime d'exception auquel il est soumis rappelle les épisodes les plus sombres du régime féodal erroné et des camps de travail de triste mémoire. Ses prétendus maîtres s'ingénient à l'enserrer dans un environnement dont la terreur, la violence, la répression sont les fondements.

69. Sans vouloir verser dans un pessimisme viscéral ou dans une dramatisation exagérée, la fin du calvaire n'est guère perceptible et le tunnel ne semble pas avoir de fin. Les bourreaux ne lâchent pas prise. Ils s'acharnent bien au contraire à serrer l'étau et à imaginer des méthodes raffinées pour hâter l'extinction du peuple noir sud-africain. Ils poursuivent à cette fin une coopération illimitée avec les régimes réactionnaires du monde, qui partagent leur philosophie politique et étouffent les aspirations légitimes des peuples à la liberté et à la dignité.

70. Le rapport du Comité spécial fait ressortir les différents aspects de ces alliances. Nous nous associons pleinement à la dénonciation et à la condamnation de ces associations, de cet axe établi tant avec les tortionnaires israéliens qu'avec les sociétés multinationales. Les méthodes rendues fameuses par les forces de l'Axe sont encore plus développées et largement utilisées contre les Noirs sud-africains, dont le crime congénital est la couleur de la peau. Les principes d'égalité, de liberté et de dignité ne sont pas applicables à ce peuple, et quand, dans un sursaut, celui-ci s'avise de résister ou de demander un traitement conforme à sa condition d'homme dans une terre qui est celle de ses ancêtres et dont le développement est le fruit de sa sueur et de son labeur, ses maîtres d'aujourd'hui à l'affût lui dénient toute vocation à la libération et à la dignité.

71. Son histoire est jalonnée de moments héroïques qui portent le nom de Sharpeville, de Soweto. Nonobstant ces pratiques, le peuple sud-africain a décidé de vivre libre et digne. Il organise sa résistance et, sous la bannière de ses leaders et de ses mouvements de libération, il réclame son dû et défend ses droits. L'intimidation et la répression ne feront qu'aiguiser la volonté de ce peuple de lutter et de rapprocher l'heure de sa libération.

72. La lutte pour la survie qu'il a engagée contre les forces du mal est irréversible. L'assistance et l'engagement de ses frères et de ses amis lui sont à jamais acquis. Les pays voisins de la ligne de front ne seront nullement intimidés par les actes d'agression et de déstabilisation que les autorités sud-africaines engagent à leur encontre.

73. La résistance du peuple sud-africain lui fait gagner de jour en jour des sympathisants nouveaux et mobilise pour sa noble cause de nouveaux partisans, car son combat est noble et sa cause est juste. Il lutte pour débarrasser notre planète des racines d'un mal que la communauté considère comme un crime contre l'humanité.

74. Ce combat ne connaîtra pas de répit tant que les droits du Noir sud-africain ne seront pas reconnus et sa personnalité d'homme libre digne rétablie. Il dure depuis 30 ans et se prolongera jusqu'à la victoire finale. Il bénéficie de l'appui illimité et inconditionnel des peuples épris de justice qui poursuivent inlassablement leur effort pour mettre la République sud-africaine au ban de la communauté internationale et lui imposer, après l'embargo sur les armes, des sanctions économiques et culturelles.

75. Nous voudrions à nouveau aujourd'hui dire au Gouvernement de Pretoria que, s'il ne se ravise pas pour mettre fin délibérément au système d'*apartheid*, le combat qui ébranle la stabilité et la sécurité du territoire risque bientôt d'embraser notre continent dans un affrontement généralisé contre les forces du mal et d'emporter dans un tourbillon la république tout entière. Il rendra sinon impossible, du moins difficile, toute cohabitation et toute édification d'une société multiraciale.

76. Nous voudrions à cette occasion exprimer nos encouragements aux forces vives qui, à l'intérieur de l'Afrique du Sud, mènent une action réformatrice aux côtés des opprimés et des combattants de la liberté. Nous continuerons à espérer que ces forces réussiront à renverser la vapeur et à faire prendre conscience aux autorités de l'Afrique du Sud que la survie réside dans leur intégration à un continent qui est le leur et à leur engagement sans arrière-pensée dans une société multiraciale démocratique, et à la construction d'une Afrique prospère dont, à courte échéance, elles seront les principales bénéficiaires.

77. L'avenir de leurs enfants, la prospérité de leur pays ne pourront être garantis que dans un contexte africain, et leur identité ne sera affirmée que dans un cadre africain. Il serait grand temps qu'elles écoutent enfin la voix de la raison et saisissent la main qu'à plusieurs occasions le continent africain leur a tendue dans un geste de fraternité, de générosité et de réconciliation.

78. Leur intérêt et celui de leurs partenaires résident dans une transcendance des préjugés raciaux erronés

et dans l'engagement à l'édification d'une société démocratique libre et multiraciale.

79. Ni le renforcement des capacités militaires et des forces de répression ni la multiplication des prétendus bantoustans ne contribueront à faire retrouver à la République sud-africaine son équilibre, sa stabilité et sa sécurité.

80. Seules la reconnaissance de l'égalité, la liberté et le respect des droits de tous seront la garantie de sa pérennité et de son invulnérabilité économique et politique au sein d'un continent prêt à oublier le passé et à mobiliser toutes ses ressources et à engager tous ses enfants dans l'œuvre de l'édification d'une Afrique prospère, solidaire et fraternelle. Il n'est pas encore trop tard, et il est encore temps d'agir.

81. M. GONZÁLEZ CÉSAR (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom de ma délégation, je tiens à renouveler l'expression de ma reconnaissance au Comité spécial contre l'*apartheid* pour la persévérance de son action, et tout particulièrement pour les initiatives nouvelles qu'il a prises pour faire appliquer les résolutions des Nations Unies contre l'enclave raciste de Pretoria.

82. Tout au long des ans, le combat contre le racisme sud-africain a fini par devenir l'une des principales pierres de touche de notre système. Ce débat nous permet non seulement de constater une meilleure compréhension de la validité des principes que nous défendons, mais également de préciser les obstacles qui s'opposent à leur application.

83. A plusieurs reprises, nous avons vu ici comme un sentiment de répulsion pratiquement unanime à l'égard des pratiques institutionnalisées de la discrimination comme à l'égard des agressions répétées lancées contre les Etats voisins par l'Afrique du Sud, sentiment qui s'est opposé à une résistance systématique des minorités bien connues qui, par leurs votes et leurs vetos, montrent, par-delà la défense de leurs intérêts matériels, un fond de complicité raciste.

84. Dans l'affaire la plus récente, l'institution financière des Nations Unies qui a octroyé un crédit international à l'Afrique du Sud non seulement n'a pas tenu compte de la résolution adoptée à une majorité écrasante par l'Assemblée [*résolution 37/2*], qui s'opposait à ce prêt, mais a fait fi d'une décision politique, dont le caractère officiel était sans doute limité mais dont l'importance était essentielle pour la survie du système.

85. On nous a dit qu'il ne fallait pas politiser les organes des Nations Unies. Certes, il faut distinguer les éléments techniques des éléments politiques, en respectant l'autonomie des décisions propres à chaque institution, mais l'institution qui a autorisé ce crédit à l'Afrique du Sud n'est ni une banque privée ni la banque nationale d'un Etat quelconque, mais bien une agence multilatérale. Cependant, en raison d'une structure de prise de décision particulière et anachronique — toutes les décisions étant inévitablement politiques —, cette institution a pu aller à l'encontre du sentiment exprimé et de l'esprit d'une résolution qui est venue s'ajouter à une longue série de résolutions s'inscrivant dans le cadre de la longue lutte de la civilisation contre la sauvagerie de l'*apartheid*.

86. Par ailleurs, il est évident que, malgré les longs efforts enthousiastes qui ont abouti à la création d'un comité du Conseil de sécurité établi par la résolution 421 (1977), pour assurer l'embargo des armes à destination de Pretoria, pour ces mêmes raisons le temps a démontré que ce comité était devenu inefficace. Le représentant permanent du Mexique, M. Muñoz Ledo, qui a été président de ce comité, a dit le 20 septembre dernier lors de l'examen de son rapport au Conseil de sécurité :

> "Les raisons et les motifs qui ont amené le Conseil de sécurité à imposer un embargo sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud et à le renouveler par la suite sont toujours valables et se sont même renforcés. Le régime d'*apartheid* continue de nier à la majorité de la population ses droits fondamentaux et à poursuivre cruellement ses opposants. Sur le plan extérieur, il multiplie les agressions contre les Etats voisins et, tout en retardant l'indépendance de la Namibie, il augmente les conditions qu'il veut imposer à ce peuple et qui, si elles étaient acceptées, pourraient l'empêcher, en fin de compte, d'obtenir sa liberté[4]."

87. La détérioration de la situation en Afrique australe, du fait notamment des liens stratégiques qui n'ont pas grand-chose ou même rien de commun avec le bien-fondé des causes de libération africaines, appelle de nouvelles mesures tant pour étendre le champ d'application de l'embargo que pour en augmenter l'efficacité. Ces actions sont collectives et individuelles.

88. Mon gouvernement, par l'intermédiaire des départements d'Etat compétents, a pris toutes les mesures indispensables pour mettre en œuvre les résolutions de la trente-sixième session, en s'assurant qu'il n'existait pas la moindre relation avec le régime de Pretoria, et il agira de la même façon en ce qui concerne les mesures qui seront prises à ce propos à la fin du présent débat.

89. Le Mexique, qui ne vend et ne vendra ni pétrole, ni dérivé du pétrole au Gouvernement de l'Afrique du Sud, s'est réjoui de l'initiative du Président du Comité spécial contre l'*apartheid* qui a demandé que soit convoquée une conférence de tous les pays qui se sont engagés à respecter l'embargo sur les hydrocarbures à destination de l'Afrique du Sud, pour étudier les moyens de rendre cet embargo plus efficace. Nous espérons que cette louable initiative du représentant permanent du Nigéria, M. Maitama Sule, sera définitivement couronnée de succès.

90. Non seulement en vertu de la justice de notre cause, mais aussi au nom du bien commun et de la survie même de l'Organisation, je voudrais réaffirmer enfin le sentiment de solidarité concrète et indéfectible qui existe dans mon pays, tant sur le plan gouvernemental que dans l'opinion publique, à l'égard de la juste lutte que mènent les patriotes sud-africains pour parvenir à la dignité, à l'indépendance et à la liberté qui sont les droits inhérents de tout être humain.

91. M. PRADHAN (Bhoutan) [*interprétation de l'anglais*] : L'*apartheid* est un crime contre l'humanité et une offense à toutes les valeurs religieuses et morales fondamentales. Cette pratique a causé des souffrances indicibles à la majorité de la population d'Afrique du Sud. Comme vient de le dire le

représentant de l'ANC, nous constatons un nombre toujours plus grand d'arrestations, de détentions, de tortures et d'effusions de sang dont sont victimes ceux qui osent s'opposer à l'*apartheid*. Avant de continuer, ma délégation tient à cet égard à se joindre à l'appel lancé pour que soient épargnées les vies des combattants de la liberté et pour que soient relâchés Nelson Mandela et tous les autres prisonniers politiques d'Afrique du Sud.

92. Les pays de la communauté internationale, en particulier à l'Assemblée, ont, maintes et maintes fois, élevé leurs voix à l'unisson pour demander à l'Afrique du Sud de mettre fin à sa politique d'*apartheid*. Il lui a été également demandé de respecter les droits inaliénables de la majorité de sa population à la liberté, à la dignité et à l'égalité. Hélas, tous ces appels de la communauté internationale et de tous les hommes de bonne volonté du monde ont été totalement dédaignés par le régime de Pretoria. Bien plus, nous apprenons que l'*apartheid* est toujours pratiqué non seulement en Afrique du Sud, mais sur le Territoire international de la Namibie occupé par l'Afrique du Sud.

93. Etant donné que Pretoria fait la sourde oreille à tous nos appels, les mesures envisagées contre l'Afrique du Sud doivent être intensifiées, conformément à la Charte des Nations Unies. Il est donc très important de contrôler la coopération des Etats Membres qui entretiennent encore des relations économiques, politiques ou militaires avec l'Afrique du Sud. Sans la coopération de ces pays, les efforts de la communauté internationale risquent d'être affaiblis pour ne pas dire annulés, et l'Afrique du Sud n'aura guère de raison d'écouter l'appel de cet éminent organe.

94. Nous n'avons d'autre choix que celui de faire pression sur l'Afrique du Sud par tous les moyens à notre disposition afin qu'elle prenne conscience de la politique démente d'*apartheid* qu'elle mène. A cet égard, ma délégation souscrit au fervent appel lancé à la 59e séance par le Président du Comité spécial contre l'*apartheid* pour que nous approuvions les recommandations de ce comité. C'est d'ailleurs pour cette raison que ma délégation a voté pour la résolution priant le FMI de s'abstenir d'accorder tout crédit ou toute aide à l'Afrique du Sud. Nous espérons que la répétition de ces mesures finira par venir finalement à bout de la politique d'*apartheid*.

95. M. ERDENECHULUUN (Mongolie) [*interprétation du russe*] : Cela fait plusieurs dizaines d'années déjà que la question de la politique d'*apartheid* du régime raciste d'Afrique du Sud est débattue à l'Assemblée générale. Malgré les nombreuses résolutions adoptées par la communauté internationale, demandant l'élimination immédiate de cet odieux système d'*apartheid*, les autorités de Pretoria ne cessent de renforcer et d'élargir ce système.

96. A cause du renforcement de la lutte du peuple sud-africain et de la condamnation générale de cette politique inhumaine d'*apartheid*, le régime raciste de Pretoria a recouru récemment, comme l'indique le rapport établi par le Comité spécial contre l'*apartheid*, à diverses manœuvres et à de légères modifications qui ne changent en rien la nature de la politique d'*apartheid* et ne visent qu'à tromper l'opinion publique mondiale. C'est précisément le cas en ce qui concerne le bruit fait au sujet de ce qu'on appelle les bantoustans, qui ne correspondent en réalité qu'à un déplacement par la force de la population africaine autochtone vers certaines régions, en la privant de ses droits fondamentaux à posséder sa propre patrie.

97. Le régime de Pretoria se livre sans cesse à des actes d'agression, de terrorisme et de provocation contre les Etats indépendants voisins et continue d'occuper le territoire voisin de l'Angola afin de déstabiliser ces pays sur les plans politique, social et économique.

98. Le Conseil de sécurité a maintes fois condamné les actes d'agression commis par Pretoria contre les Etats voisins indépendants, en tant que menace grave pour la paix et la sécurité internationales. En 1977, il a adopté la résolution 418 (1977) prévoyant un embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud. Néanmoins, l'Afrique du Sud persiste dans sa politique agressive et a augmenté de façon substantielle son potentiel militaire.

99. D'après le rapport établi par le Comité spécial contre l'*apartheid*, le budget militaire pour 1982-1983 prévoit une augmentation des crédits militaires de 24 p. 100 par rapport à 1980-1981. L'effectif des forces armées sud-africaines a augmenté de 46,5 p. 100 par rapport à 1979.

100. L'élément le plus dangereux pour la paix en Afrique et même dans le monde entier est le fait que Pretoria, grâce à l'aide de certaines puissances occidentales, se dote d'un potentiel nucléaire qui lui est propre.

101. Il est logique de se demander comment le régime raciste de Pretoria peut se permettre de se comporter ainsi en toute impunité. Ce régime continue de défier impudemment la volonté de l'immense majorité des Etats et les exigences de l'opinion publique mondiale qui réclame la fin de la politique d'*apartheid*, qualifiée de crime contre l'humanité, ainsi que de l'occupation de la Namibie et de l'agression dont sont victimes les Etats voisins. Comme l'indique clairement le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*, cela tient au fait que les pays occidentaux, Israël et les sociétés transnationales ont accru leur coopération avec le régime raciste. C'est précisément à cause de cette aide offerte sur les plans économique, financier et militaire par les Etats membres de l'OTAN et Israël que ce foyer de colonialisme et de racisme se perpétue.

102. Selon le rapport, malgré la décision de l'Assemblée générale, les principales puissances occidentales "— en particulier le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse — ont considérablement accru leurs investissements" [*A/37/22, par. 314*]. Les principaux partenaires commerciaux du régime de Pretoria — les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne et le Japon — ont considérablement augmenté leurs échanges avec ce pays.

103. Ma délégation tient à souligner en particulier le resserrement des liens entre les Etats-Unis et l'Afrique du Sud. D'après les statistiques se rapportant à l'année 1981, les Etats-Unis d'Amérique sont devenus le principal partenaire commercial de l'Afrique du

Sud. Les relations financières avec ce pays se sont intensifiées. Les États-Unis s'apprêtent même à reprendre leur coopération avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire, au mépris de l'interdiction des Nations Unies.

104. L'utilisation du veto contre la décision du Conseil de sécurité d'adopter des sanctions générales contre le régime de Pretoria illustre parfaitement la complicité des Etats-Unis avec le régime raciste sur le plan politique.

105. Dans ces conditions, ma délégation partage pleinement les conclusions du Groupe de travail du Comité spécial contre l'*apartheid*, selon lesquelles les Etats-Unis d'Amérique sont "le principal défenseur du régime d'*apartheid* contre toute action internationale efficace" [*Ibid., par. 330*]. La décision prise récemment par le FMI, qui est sous le contrôle des Etats-Unis, d'accorder au régime raciste d'Afrique du Sud la somme astronomique de 1 milliard de dollars en est un exemple flagrant. La délégation mongole condamne vivement cette décision, estimant qu'elle est un acte de provocation contre les Nations Unies et les exigences de l'opinion publique mondiale.

106. Le maintien de cette citadelle du racisme en Afrique du Sud est certes important pour l'Ouest parce que ce pays représente une source de matières premières et de main-d'œuvre à bon marché grâce à la population autochtone d'Afrique du Sud. La continuation et le renforcement du régime raciste servent en premier et avant tout les intérêts économiques, politiques et stratégiques à long terme des pays de l'Ouest. L'impérialisme a besoin du régime raciste de Pretoria pour faire contre-poids contre les Etats africains indépendants et comme base militaire et stratégique d'agression et d'expansion.

107. A propos des efforts que déploient les Nations Unies pour éliminer le système de l'*apartheid*, ma délégation tient à rendre hommage au Comité spécial contre l'*apartheid* qui fait beaucoup pour mobiliser l'opinion mondiale et l'action de la communauté internationale en vue de l'application des sanctions contre le régime de Pretoria.

108. Ma délégation appuie les recommandations du Comité spécial tendant à ce que des mesures efficaces soient prises pour mettre fin au régime de l'*apartheid*, notamment des sanctions générales et obligatoires. Ma délégation condamne les Etats occidentaux qui refusent obstinément d'appliquer les décisions des Nations Unies les priant d'arrêter toute coopération avec l'Afrique du Sud dans les domaines politique, économique, militaire et nucléaire.

109. Ma délégation voudrait, pour terminer, exprimer sa solidarité avec la lutte juste des peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie contre l'impérialisme et le racisme.

110. M. NAWAZ (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : L'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud a été observée dans le monde entier de façon marquée. Le moment est donc venu de juger de l'efficacité des efforts que la communauté internationale mène depuis 30 ans en vue de mettre un terme à l'abominable politique d'*apartheid* en Afrique du Sud, de rappeler les obstacles qui ont empêché la réalisation de ce noble objectif et de voir par quels moyens on peut les surmonter.

111. Après avoir étudié de près la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud pendant 10 ans, l'Assemblée générale, le 6 novembre 1962, dans sa résolution 1761 (XVII), a lancé un appel aux Etats Membres pour leur demander de prendre, séparément et collectivement, une série de mesures concrètes pour mettre fin à l'*apartheid*. Grâce à la campagne internationale menée sous la direction du Comité spécial contre l'*apartheid*, les Nations Unies peuvent à juste titre prétendre avoir réalisé certains progrès.

112. Au cours des 30 dernières années, l'opinion publique mondiale a été largement mobilisée en faveur de l'appel angoissé réclamant que l'*apartheid* soit aboli. L'Assemblée générale a déclaré l'*apartheid* crime contre l'humanité. Un grand nombre de gouvernements, y compris celui du Pakistan, ont imposé des sanctions globales contre l'Afrique du Sud sans attendre que le Conseil de sécurité les décrète. En fait, le principe des sanctions contre l'Afrique du Sud bénéficie à présent de l'appui de l'écrasante majorité de la communauté internationale, y compris de certains Etats occidentaux qui s'étaient opposés à la résolution 1761 (XVII). Le Conseil de sécurité fait de plus en plus l'objet de pressions pour l'amener à surmonter son hésitation à imposer des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud. A l'intérieur de l'Afrique du Sud, la lutte pour l'égalité et la liberté est devenue une force de cohésion galvanisant tous les secteurs défavorisés qui constituent l'écrasante majorité de la population sud-africaine.

113. D'autre part, on ne peut que regretter que l'*apartheid* soit loin d'avoir été éliminé. Malgré les efforts de la communauté internationale, le régime d'*apartheid*, recourant toujours davantage à la répression raciste à l'intérieur et à l'agression à l'extérieur, demeure bien enraciné en Afrique du Sud. Au cours des 30 dernières années, plus de trois millions de Noirs ont été déracinés de leurs foyers, 13 millions environ ont été arrêtés pour avoir enfreint la loi abjecte sur les laissez-passer et 7 millions ont été privés de leur qualité de citoyens de leur propre pays. Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants désarmés ont été tués ou mutilés lors des horribles massacres de Sharpeville, Soweto et Kassinga. Plus de 5 000 personnes ont été jetées en prison où elles ont été perversement et brutalement torturées, et nombre d'entre elles n'ont pas survécu à ce traitement cruel. En raison des mesures d'interdiction en vigueur, des milliers d'hommes et de femmes ne sont pas autorisés à se déplacer librement.

114. Le fléau de l'*apartheid* a commencé à étendre son ombre maléfique au-delà des frontières de l'Afrique du Sud. Le régime d'*apartheid* se livre de plus en plus à des actes d'agression et de déstabilisation contre les Etats africains indépendants voisins : l'Angola, le Lesotho, le Mozambique et la Zambie. Il a participé récemment à l'agression mercenaire contre les Seychelles. En fait, l'accroissement de sa puissance militaire et l'expansion de ses projets nucléaires représentent une menace véritable pour la paix et la sécurité internationales.

115. Depuis sa création, le Comité spécial contre l'*apartheid* n'a cessé de souligner que des sanctions

globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, représentent les mesures les plus appropriées que la communauté internationale puisse prendre pour assurer l'élimination de l'*apartheid*. Ce point de vue a été approuvé à maintes reprises par l'écrasante majorité de l'humanité que l'Assemblée générale représente.

116. C'est pour nous un motif de vif regret et de grave préoccupation qu'un certain nombre de pays occidentaux puissants, qui ont intérêt à ce que le *statu quo* se perpétue en Afrique du Sud, ne tiennent aucun compte du vibrant appel lancé par la communauté internationale. Les raisons qu'ils donnent pour justifier leur opposition à l'imposition de sanctions contre l'Afrique du Sud ne sont guère convaincantes, c'est le moins qu'on puisse dire. Leur attitude, jointe à l'interprétation restrictive qu'ils donnent à l'embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud décrété par le Conseil de sécurité dans sa résolution 418 (1977) ainsi que la collaboration politique, économique et militaire qu'ils continuent d'entretenir avec l'Afrique du Sud encouragent le régime raciste à persister dans son intransigeance et dans son mépris des décisions de la communauté internationale.

117. Ces actes et ces omissions ont gravement sapé l'autorité des Nations Unies, en particulier celle du Conseil de sécurité qui demeure paralysé. Mon gouvernement souhaite sincèrement que ces puissances conforment leur politique à l'appel de l'Assemblée générale et participent sans réserve à une action internationale visant à éliminer l'*apartheid*.

118. L'engagement du Pakistan à la lutte contre l'*apartheid* en vue de l'éliminer le plus rapidement possible est indéfectible. Nous étions parmi les premiers pays à dénoncer ce régime maléfique aux Nations Unies. Nous avons volontairement rompu tout contact avec le régime de Pretoria. Nous avons pleinement participé aux efforts entrepris par la communauté internationale pour débarrasser l'Afrique du Sud de ce régime raciste et oppresseur. Nous continuerons à fournir tout l'appui moral et matériel possible aux mouvements de libération, qui luttent de façon héroïque pour la liberté, l'égalité et la dignité humaine.

119. C'est pourquoi la délégation pakistanaise appuie pleinement les recommandations faites par le Comité spécial dans son rapport à l'Assemblée. Je saisis cette occasion pour affirmer une fois de plus que le Pakistan, au cours de son prochain mandat au Conseil de sécurité, joindra ses efforts à ceux des autres pays membres qui partagent ses vues pour amener le Conseil à adopter des mesures réellement efficaces contre l'Afrique du Sud afin d'effacer le honteux système d'*apartheid* de la face de la terre.

120. La situation en Afrique du Sud a atteint son point culminant. Pour reprendre ce qui est dit dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*, les gouvernements, les organisations et les particuliers ont "un choix inéluctable à faire : ils doivent choisir entre le racisme et le respect de la dignité humaine, entre la collaboration avec le régime d'*apartheid* et le rapprochement avec la grande majorité des gouvernements qui répudient l'*apartheid*, entre un passé troublé et un avenir sûr" [*A/37/22, par. 344*]. C'est pour la dernière de ces options que le Pakistan se prononce sans réserve.

La séance est levée à 17 heures.

NOTES

[1] *South Africa : Time running out*, Foreign Policy Study Foundation, Inc., University of California Press, 1981, p. XXIV.

[2] Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

[3] Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.

[4] Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année*, 2397e séance.